

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 17

Votants : 17

Abstentions : 0

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

DECIDE la création de l'emploi non-permanent proposé pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi accueil du SIVU de l'Enfance.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE monsieur le Président à signer le contrat de recrutement correspondant.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU

Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

